

MAIRIE DU HAILLAN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 10 mai 2012

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18heures30 sous la Présidence de Monsieur Bernard LABISTE, Maire.

Signature du cahier de présences.

Présents :

Monsieur LABISTE, Maire

Mme KISS-MANZANERO, M. RIBOT, Mlle BERNEDE, M. LAFAURIE, Mme SAVIGNAC, M. LACOSTE, Mme O'PRESCO, M. CONTE, Adjoints au Maire.

Mme MENVIELLE, M. SARLANDIE, Mme DUPOUY, M. BOUYSSOU, Mme MARCEL, Mme LALANNE, Mme VASQUEZ, M. ROUZE, M. FABRE, Mme CHOUVAC, M. FORTUNE, M. GHILLAIN, Mme RIBAN, M. CHAIGNE, Mme HERVO, M. PECOUT, M. FOURCAUD, M. DULOUT

Excusée :

Madame GUERE

Procuration à Madame KISS-MANZANERO

Madame MEHALLEL

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal accepte la désignation de :

Isabelle LALANNE, comme secrétaire de séance titulaire.

Annette MARCEL, comme secrétaire suppléante.

~~~~~

ORDRE DU JOUR

1. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE MUNICIPALE :

Rapporteur : Monsieur Le Maire

En ce qui concerne le compte-rendu de la séance du conseil du 23 mars dernier, recueille-t-il votre assentiment ?

VOTE : UNANIMITE

Décisions municipales :

- En application de l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°4/08 du Conseil Municipal du 28 mars 2008, je vous informe que j'ai été amené à signer les décisions municipales suivantes :
 - d'accueillir en 2012 l'association Aleph Atlantique pour une collaboration à la Bibliothèque Multimédia autour de l'écriture de Microfictions pour un montant global de 600€

Monsieur le Maire : *Avant de demander à Andréa Kiss-Manzanero d'intervenir pour vous informer sur le Pass'Asso, je voudrais vous faire part de quelques réflexions très rapides sur les derniers événements et principalement sur les élections présidentielles. Je voudrais aussi vous faire part de ma satisfaction quant à la participation des Haillanais : + 86 % et de ma satisfaction pour la bonne tenue des huit bureaux de vote. Je réitère mes remerciements aux élus, aux assesseurs et scrutateurs ainsi qu'aux personnels municipaux.*

Enfin en ce jour du 10 mai 2012, je ne peux pas résister au plaisir de penser au 10 mai 1981. Un François succède à un autre, trente et un ans après ! Et ce François là inscrit ses pas dans ceux de François Mitterrand avec la même méthode : tout se prépare, tout se construit, tout s'organise et avec presque les mêmes mots : « donner du temps au temps ».

Un immense chantier se présente devant le nouveau Président de la République. Je suis convaincu qu'il saura faire face avec volonté et innovation. Le temps de débattre est passé, vient le temps de construire !

Andréa Kiss-Manzanero : *Chers Collègues, bonsoir, je vais vous présenter le principe du Pass'Asso, mais préalablement je voudrais vous rappeler que ce Pass'Asso est un outil que nous avons voulu lors de la campagne de 2008, il était inscrit à notre programme. Nous avons travaillé en collaboration avec différents services et mes collègues élus, en particulier Marie-Christine Bernède pour le compte du CCAS, Jean-Robert Lafaurie sur la partie scolaire et jeunesse, et Eric Fabre pour le sport. C'est une œuvre collective, qui s'inspire de dispositifs qui existent dans des communes voisines (Eysines et Saint Médard). Il ne fait pas l'objet d'une délibération car c'est un dispositif qui fonctionne via le CCAS. Il permet aux*

enfants haillanais des familles les plus modestes de pouvoir accéder à un certain nombre d'activités dont ils sont aujourd'hui éloignés. Cet éloignement s'explique soit par des problèmes financiers, soit (notamment pour les activités culturelles) les familles ne sont pas habituées à aller vers les associations culturelles pour différentes raisons sociologiques ou historiques de la famille. Le principe du Pass'Asso est qu'il est réservé aux enfants de 4 à 18 ans inclus, exclusivement aux enfants haillanais. Un Pass'Asso serait délivré par le CCAS à chaque famille, les familles pouvant en bénéficier sont les familles qui relèvent des tranches 1 à 3. Cela correspond aux familles qui ont un quotient familial inférieur à 1 000 euros, ce sont les familles les plus modestes du Haillan. En vertu de ce Pass'Asso, chaque enfant figurant sur le Pass'Asso pourrait accéder à une activité sportive et à une activité culturelle. Les deux ne sont pas obligatoires. Pour vous expliquer son fonctionnement, on a fait un petit schéma. On a pris, comme hypothèse de base, une association sportive ou culturelle qui pratiquerait une cotisation annuelle d'un montant de 100 euros. Le CCAS, qui aujourd'hui reçoit très peu de familles qui font une demande pour ce type de financement (moins de 10), délivrerait ce Pass'Asso. Le CCAS a été choisi parce que c'est un endroit facile d'accès et qui permet en plus de pouvoir consulter immédiatement pour les enfants scolarisés dans la commune de quelle tranche la famille relève. Pour les enfants qui ne sont plus scolarisés à l'école élémentaire, il sera demandé aux familles de fournir la déclaration de revenus qui nous permettra de faire le calcul. Le CCAS délivre ce Pass'Asso et en vertu des revenus de la famille va mettre la tranche dont relève la famille. Le principe est que la famille A qui relèverait de la tranche 1 serait aidée par la municipalité via le CCAS à hauteur de 75 %, la famille B qui relèverait de la tranche 2 à hauteur de 50 % et la famille C qui relèverait de la tranche 3 à hauteur de 25 % seulement. Sur une cotisation à 100 euros, la première famille verserait à l'association uniquement 25 euros, la deuxième 50 euros, la troisième 75 euros. La différence serait versée par le CCAS directement à l'association. Il y aura un document qui sera fourni aux associations avec un document récapitulatif et périodiquement, à peu près deux fois dans l'année, ils nous feront remonter les coordonnées des familles, des enfants qui ont bénéficié du dispositif et le montant que le CCAS aura à verser pour compenser le manque à gagner pour l'association.

En termes de calendrier, ce dispositif a été présenté aux associations et au conseil local de la vie associative du 22 mars dernier. Nous avons commencé à travailler les conventions entre le CCAS et les associations qui souhaitaient faire partie du dispositif. Il y a eu une délibération du CCAS ce matin, la présentation de ce soir, qui va nous permettre de passer à la phase opérationnelle qui est la signature des conventions avec les associations. Le dispositif entrerait en vigueur le 18 juin. Ainsi, les Pass'Asso pourraient être délivrées à partir de cette date au CCAS.

En ce qui concerne la communication, vous avez du voir dans le magazine d'avril qu'on avait déjà commencé à faire une pré information sur ce dispositif. Il y aura dans le numéro de fin juin une information plus détaillée. Pour informer l'intégralité des familles, on utilisera par ailleurs tous les outils de communication auxquels nous avons l'habitude de recourir : Sud Ouest, les flyers que nous ferons passer dans les écoles, les collèges, le site Internet municipal, la page Facebook du Haillan et bien évidemment le relais par les associations à qui nous remettrons des documents qu'ils pourront distribuer aux familles.

Enfin on va mettre en place une signalitique que nous distribuerons aux associations partenaires de ce dispositif et cette signalitique pourra être utilisée lors du Forum de la Vie Locale qui est le grand rendez-vous de rentrée où il y a énormément de familles qui viennent pour les inscriptions ou réinscriptions de leurs enfants.

2. N°38/12 – SIGNATURE DE LA CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA MANIFESTATION LE HAILLAN CHANTE DU 23 AU 27 MAI 2012

Rapporteur : Andréa Kiss-Manzanero

Andréa Kiss-Manzanero : Lecture de la délibération

Monsieur Fourcaud : *Est-ce qu'on pourra avoir le budget définitif de cette manifestation ?*

Andréa Kiss-Manzanero : *Après la manifestation, je pourrai vous le donner. Aujourd'hui, nous avons fait un budget estimatif aux alentours de 70 000 euros.*

VOTE : UNANIMITE

3. N°39/12 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION DU MEMORIAL – PARTICIPATION AU MEMORIAL POUR LES REPUBLICAINS ESPAGNOLS DE LA BASE SOUS-MARINE DE BORDEAUX - DECISION

Rapporteur : Andréa Kiss-Manzanero

Andréa Kiss-Manzanero : Lecture de la délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

4. N°40/12 – RAPPORT SUR LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE REGAZ-BORDEAUX POUR LA PERIODE 2003 A 2009

Rapporteur : Philippe Ribot

Philippe Ribot : Lecture de la délibération.

Monsieur Pécout : *Peut-on connaître la fréquence de ces rapports ?*

Philippe Ribot : *Les rapports de la cour des comptes sont à son entière discrétion.*

5. N°41/12 – RAPPORT SUR LES COMPTES DE LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (SAS) GAZ DE BORDEAUX POUR LA PERIODE 2008 A 2010

Rapporteur : Philippe Ribot

Philippe Ribot : Lecture de la délibération.

6. N°42/12 – FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE À L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC) – AFFECTATION DE LA DOTATION 2012

Rapporteur : Philippe Ribot

Philippe Ribot : Lecture de la délibération.

VOTE : UNANIMITE

7. N°43/12 – TRAVAUX DE REAMENAGEMENT ET D’EXTENSION DU LOGEMENT DU STADE ABEL LAPORTE POUR ACCUEIL BUREAUX ASH – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Philippe Ribot

Philippe Ribot : Lecture de la délibération.

VOTE : UNANIMITE

8. N°44/12 – TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT T1/T2 ET D’AMENAGEMENT D’UNE SALLE DE GYMNASTIQUE COMPRIS VESTIAIRES ET LOCAUX TECHNIQUES AU STADE ABEL LAPORTE – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Philippe Ribot

Philippe Ribot : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

9. N°45/12 – SIGNATURE DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L’AIRE D’ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE JALLEPONT

Rapporteur : Marie-Christine Bernède

Marie-Christine Bernède : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

10. N°46/12 – OPERATION « BUS PLAGES 2012 » AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE

Rapporteur : Jean-Robert Lafaurie

Jean-Robert Lafaurie : Lecture de la délibération

Monsieur Dulout : *Est-ce que l’on peut connaître le nombre de bénéficiaires de l’année passée ?*

Jean-Robert Lafaurie : *Environ 70 familles.*

VOTE : UNANIMITE

**11. N°47/12 – CLASSE TRANSPLANTEE 2012 – ELEMENTAIRE DU CENTRE –
FIXATION DES TARIFS**

Rapporteur : Jean-Robert Lafaurie

Jean-Robert Lafaurie : Lecture de la délibération

Monsieur Dulout : *Est-ce que ce sont les deux dernières classes de l'année qui partent ?
Combien de classes de découverte y a-t-il eu cette année sur la commune du Haillan ?*

Jean-Robert Lafaurie : *Elémentaire Luzerne, il y en a eu 2 et élémentaire Centre, il y en a eu 7. Cela fait 9 sur 21 classes.*

Monsieur le Maire : *On a connu des périodes plus fastes où les contraintes n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui.*

Jean-Robert Lafaurie : *Il faut savoir quand même que des classes peuvent sortir à la journée.*

Monsieur Dulout : *Cela montre que pour des raisons diverses, cela divise par deux le nombre de départ en classes de découverte. Cela prouve qu'il y a des problèmes sur lesquels on peut peut-être s'interroger ?*

Monsieur le Maire : *Ce n'est pas de notre compétence de motiver les enseignants, c'est de la compétence de l'éducation nationale.*

VOTE : UNANIMITE

**12. N°48/12 – FIXATION DES TARIFS DES SORTIES LOISIRS ET DES POINTS
FORTS GIRONDE 2012 POUR L'ALSH LE RANCH**

Rapporteur : Jean-Robert Lafaurie

Jean-Robert Lafaurie : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

**13. N°49/12 – ORGANISATION DES MINI-SEJOURS ALSH ELEMENTAIRE ETE
2012 – FIXATION DES TARIFS**

Rapporteur : Jean-Robert Lafaurie

Jean-Robert Lafaurie : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

**14. N°50/12 – FIXATION DES TARIFS DU SEJOUR DE JUILLET 2012 COMMUN A
L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ELEMENTAIRE ET A
L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT LE RANCH**

Rapporteur : Jean-Robert Lafaurie

Jean-Robert Lafaurie : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

15. N°51/12 – ORGANISATION DE VEILLEES ET NUITS CAMPEES SUR L'ALSH MATERNEL DE BEL AIR ETE 2012 – FIXATION DES TARIFS

Rapporteur : Jean-Robert Lafaurie

Jean-Robert Lafaurie : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

16. N°52/12 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Nicole Savignac

Avant de vous présenter ma délibération, je voudrais que l'on ait une pensée toute particulière pour un de nos agents qui nous a quittés la semaine dernière suite à une longue maladie. Il s'agit de Marie-Carmen qui travaillait au service des Finances. Son enterrement a eu lieu hier après-midi. Je retiendrai d'elle un très bon souvenir et elle était très appréciée professionnellement et aussi humainement. C'était une belle personne.

Monsieur le Maire : *Nicole Savignac et moi-même avons représenté l'ensemble du Conseil Municipal à ses obsèques.*

Nicole Savignac : Lecture de la délibération

Monsieur Pécout : *Est-ce que c'était un poste prévu au budget ? Provient-il d'un besoin que vous avez identifié récemment ?*

Monsieur le Maire : *C'est dans la nouvelle organisation mise en place. On a envisagé de mettre un adjoint à la responsable du service du Centre Technique et des Espaces Verts.*

Monsieur Pécout : *La mission de cette personne est-elle d'encadrer les personnes affectées aux Espaces Verts ?*

Monsieur le Maire : *En effet, et voire à travailler avec eux dans les équipes.*

Nicole Savignac : *C'est suite à la prise de direction des Services Techniques par Nicole Artaxet. Auparavant c'était elle qui assurait cette fonction d'encadrement des agents. Là, elle a besoin d'un adjoint pour prendre ce poste.*

VOTE :

24 VOIX POUR

4 ABSTENTIONS (M. PECOUT / M. CHAIGNE / Mme HERVO / M. FOURCAUD)

17. N°53/12 – CESSION A LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX POUR AMENAGEMENT DE LA VOIRIE POUR L'EXTENSION DU CIMETIERE DU HAILLAN

Rapporteur : Bernard Lacoste

Bernard Lacoste : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

Monsieur le Maire : *Il s'agissait de la dernière délibération de la séance. Je vous invite demain à l'Entrepôt à partir de 19h00 pour le lancement de la Fête du Printemps. Durant le weekend, vous aurez beaucoup d'animations et le printemps sera au rendez-vous ! Bonne soirée.*

Isabelle LALANNE
Secrétaire de Séance

Bernard LABISTE
Maire, Vice-Président de la C.U.B.